



Projet éolien  
Coudrecieux, Dollon, Montailié, Semur-en-Vallon

---

Groupe de travail de Semur-en-Vallon  
Compte rendu de l'atelier n°1 du 20 juin 2017

Compte rendu validé par les participants au groupe de travail lors de l'atelier n°2 le 21 novembre 2017



## Contexte

Dans le cadre du développement d'un projet éolien sur les communes de Coudrecieux, Dollon, Montailé et Semur-en-Vallon, JPee a mis en place un dispositif d'information et de concertation dans le but d'associer de près les parties prenantes locales au développement de ce projet.

Ce dispositif comprend notamment l'organisation d'ateliers thématiques de suivi du développement et de concertation, dans chaque commune. Ces ateliers doivent se tenir à chaque grande étape du développement.

En voici le planning prévisionnel, tel que présenté en atelier :

**4. Le dispositif d'information et de concertation**

**Proposition de planning**

**Aujourd'hui : Atelier n°1**

	Avril 2017	Mai/Juin	Jun	1 <sup>er</sup> trim. 2018	2 <sup>ème</sup> trim. 2018	3 <sup>ème</sup> trim. 2018	Fin 2018
Etape	Réunion de préparation	Mobilisation	Atelier 1 : Les enjeux de l'éolien	Atelier 2 : Vivre avec un parc éolien	Atelier 3 : Quel projet pour les 4 communes ?	Rapport de la concertation	Dépôt du dossier
Objectif	1. Lancer la mobilisation 2. Pré-planning 3. Réalisation et distribution de la lettre d'information	Constituer un groupe de 15 à 20 pers.	1. Comprendre les enjeux de l'éolien et le développement éolien 2. Démarche d'information et de concertation 3. Identifier les marges de manœuvres/sujets de discussion avec JPee	1. Comprendre les impacts 2. Emploi local et charte de bon voisinage	1. Mesures compensatoires et d'accompagnement 2. Retombées fiscales et volet participatif	1. Diffusion 2. Présentation au Conseil	Inclure les engagements de JPee au dossier
Livrable	Compte-rendu et répartition des tâches	Liste des participants	Compte-rendu	Compte-rendu	Compte-rendu	Rapport Lettre d'information	Dossier incluant le rapport

construire un projet concerté → qui a du sens pour la commune et ses habitants → et qui oblige le développeur

Pour ces ateliers, un groupe d'une quinzaine de personnes a été constitué dans chaque commune.

Les grands principes de fonctionnement de ces ateliers sont les suivants :

- Réunions en **petit comité** pour permettre à tous de s'exprimer et de répondre aux questions de la façon la plus précise possible, en présence de l'équipe projet : JPee et Tact.

- 
- La présence d'un **élu** est souhaitable, non pas comme participant mais comme garant de la bonne tenue des échanges et de façon à pouvoir informer les autres élus du déroulé des ateliers.
  - Ces réunions auront lieu **à chaque étape clé du développement** : lancement des études, résultats des études, constitution du dossier.
  - Lors de chaque réunion : **information** puis **réponse aux questions**.
  - Un **compte rendu** est réalisé et diffusé auprès des participants.
  - Entre les réunions, l'équipe projet se tient à disposition des participants, par téléphone ou par mail.

L'objectif final des travaux menés en ateliers est d'aboutir à la rédaction concertée d'une **charte de bon voisinage** qui recense les **engagements de l'exploitant en termes d'information et de maîtrise des impacts**.

Le mardi 20 juin 2017 à 18h30 s'est tenu le premier atelier de travail avec un groupe de 8 citoyens de Semur-en-Vallon.

Cet atelier s'est déroulé en deux temps :

- Un temps de présentation par l'équipe projet,
- Un temps d'échange avec les participants.

En voici le compte rendu.

# I. Introduction : JPee, l'Agence Tact et le plan d'information-concertation proposé

## Présentation de JPee

JPee est un producteur français d'énergie renouvelable dont l'activité est la vente d'électricité. Pour cela, la société développe, finance, construit et exploite ses propres parcs.

### JPEE : Producteur intégré



- **Producteur français** d'énergie 100 % renouvelable depuis 2004
- Siège social à Caen, bureau d'études à Paris et agences locales au Mans, à Nantes et Montpellier
- Une équipe de 35 salariés
- JPEE est classée parmi les **20 premiers exploitants français indépendants**



### Les points forts de JPEE

- Un interlocuteur unique sur toute la durée de vie des projets
- **PME française**, indépendante qui assure la **maîtrise complète** de ses projets  
-> **fiabilité et partenaire unique** du début à la fin des projets.
- **Approche partenariale : investissement participatif** en ouvrant le capital des projets aux collectivités et investisseurs particuliers - JPEE compte déjà **2 200 actionnaires particuliers**.



Pierrick Rouault, en charge du développement de ce projet, est basé au Mans. Il est Sarthois d'origine et engagé depuis de nombreuses années dans le développement des énergies renouvelables.

JPee est adhérent des associations AMORCE et CLEO qui regroupent des collectivités qui ont déjà un retour d'expérience sur le développement et la conduite de projets d'énergie renouvelable.

- JPEE adhérent des associations AMORCE et CLEO
- JPEE signataire d'une chartre de « bonnes pratiques »

**« Charte des collectivités et des professionnels en faveur d'un développement de projets éoliens territoriaux et concertés »**

Engagements de JPEE

JPEE sollicite la collectivité avant le lancement de la contractualisation foncière et/ou d'une étude sur site.

JPEE propose une méthode de travail permettant d'associer les acteurs locaux au montage du projet.

JPEE propose la possibilité de participation de la collectivité et des acteurs locaux au financement du projet.

JPEE accompagne le développement économique local autour du projet éolien.



En 2017, JPee exploite 10 parcs éoliens (67 éoliennes) et plus de 70 centrales photovoltaïques sur l'ensemble du territoire national.

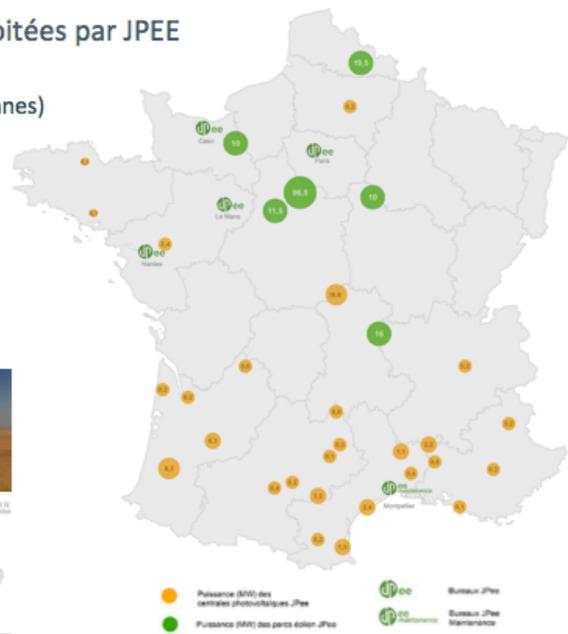
**Unités de production et puissance exploitées par JPEE**

- 9 Parcs éoliens (152 MW – 61 éoliennes)
- 1 Parc en construction (15 MW – 6 éoliennes)

- 67 Centrales photovoltaïques (30 MW)
- 5 Centrales en construction (23 MW)

 Bureaux de JP Energie Environnement

 Bureaux de JP Energie Maintenance



JPee a développé aussi en Sarthe des projets d'hydroélectricité. Il est courant de dire qu'en Sarthe il n'y a pas d'énergie, mais la réalité est qu'il n'y a pas moins de potentiel qu'ailleurs.

---

## Présentation de l'Agence Tact

Tact accompagne les projets sensibles sous l'angle de leur intégration au territoire. Les projets sensibles sont des projets qui suscitent des questions et parfois des craintes au moment de leur développement.

Tact travaille en 3 phases :

- Phase d'audit : prise de connaissance du projet et compréhension du territoire sur lequel le projet va s'implanter (contexte local, politique, activité, sociologie, historique des projets sensibles...).
- Phase de diagnostic et de recommandations : recommandations qui prennent la forme d'un plan d'information et de concertation.
- Phase d'accompagnement opérationnel et de suivi : accompagnement des porteurs de projet sur le terrain pour la mise en œuvre des différentes actions d'information et de concertation.

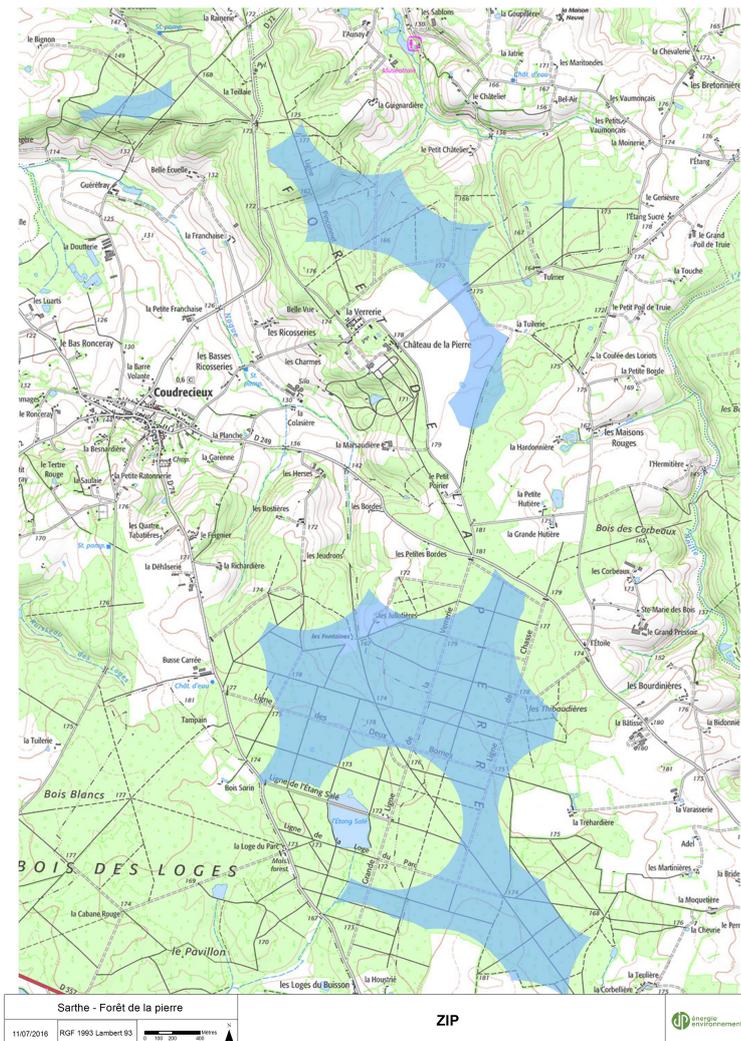
Tact travaille sur 4 axes :

- Le pilotage et la gouvernance de projet : associer les décideurs locaux au développement.
- L'information : informer chacun de l'avancement du projet et des prochaines étapes.
- La pédagogie : expliquer le projet, son fonctionnement, ses impacts pour que les riverains ou élus puissent se positionner en toute connaissance de cause.
- La concertation : discuter et négocier des impacts du projet, des mesures d'accompagnement, pour construire un projet qui a du sens pour le territoire et ses acteurs.

## Intervention initiale

### Zone d'étude

La zone d'étude s'étend sur 4 communes (Coudrecieux, Dollon, Montailly et Semur-en-Vallon) et 2 communautés de communes (Gesnois Bilurien et Vallées de la Brayé et de l'Anille).



La zone en bleu se situe à 500 mètres (réglementaires) des habitations ou des zones destinées à l’habitation future dans les documents d’urbanisme, et c’est dans ce périmètre que JPee va étudier la possibilité d’implanter des éoliennes. Aujourd’hui, le projet est en phase de démarrage avec le début des études.

### Contexte territorial

- Le contexte sarthois est particulier du point de vue de l’éolien. Il y a très peu d’éoliennes en Sarthe, c’est un territoire vierge, il y a donc un gros travail à faire en matière d’information, de pédagogie et d’association des élus et des habitants dans ce projet de territoire.
- Une recomposition intercommunale a eu lieu au 1er janvier 2017 avec la formation de deux communautés de communes (trois auparavant). Les quatre communes font partie de communautés de communes différentes et ont encore eu peu d’occasions de travailler ensemble.

---

## Première phase d'intervention : ce qui a été réalisé

- Quatre présentations ont été faites devant les quatre conseils municipaux qui ont délibéré favorablement pour le démarrage des études.
- Tact a fait des entretiens avec les élus locaux pour comprendre le contexte territorial et a proposé un dispositif d'information à JPee.
- Un article a été publié dans les bulletins municipaux des communes pour annoncer le démarrage des études.
- Un premier comité de suivi des élus s'est tenu le 10 janvier 2017 pour présenter le dispositif d'information et de concertation.
- Un porte-à-porte a été réalisé auprès des habitants les plus proches de la zone d'étude.
- Une première lettre d'information a été distribuée en avril 2017 dans les boîtes aux lettres des habitants des quatre communes. Certaines boîtes aux lettres ont été oubliées. Des exemplaires ont été déposés en mairies pour les personnes ne l'ayant pas reçue. Le système de distribution sera amélioré pour les fois suivantes.

## Le dispositif d'information et de concertation

### La gouvernance territoriale

Un comité de suivi du développement a été créé. Il est constitué des maires des quatre communes concernées par le projet et d'un ou deux conseillers municipaux, ainsi que des représentants des deux communautés de communes. Il se réunit une fois par trimestre.

### L'information des habitants

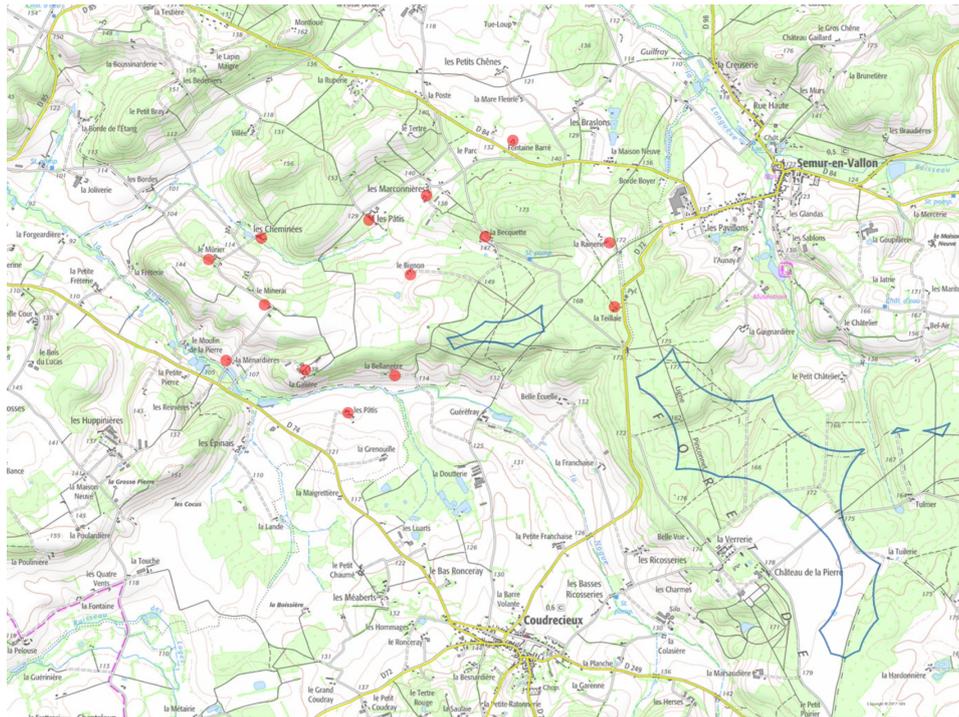
Une lettre d'information sera distribuée à chaque étape du développement : au lancement des études, avant le dépôt du dossier et avant l'enquête publique.

La presse locale sera également sollicitée pour un point presse à chacune de ces étapes.

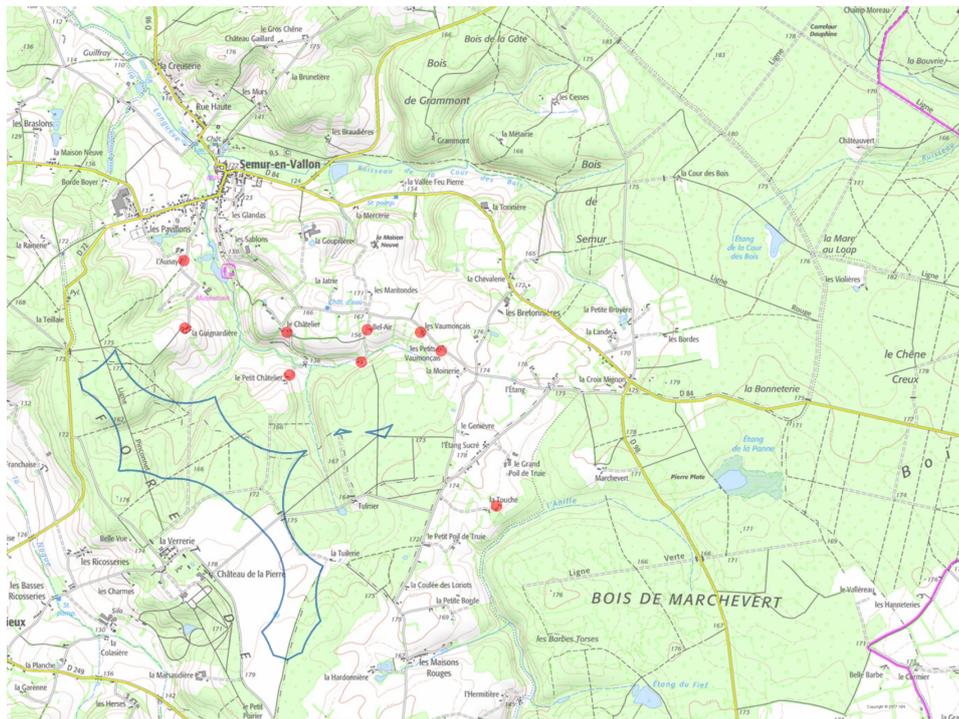
### Le porte-à-porte

Un porte-à-porte a été réalisé auprès des riverains les plus proches de la zone d'étude du 7 au 9 février 2017.

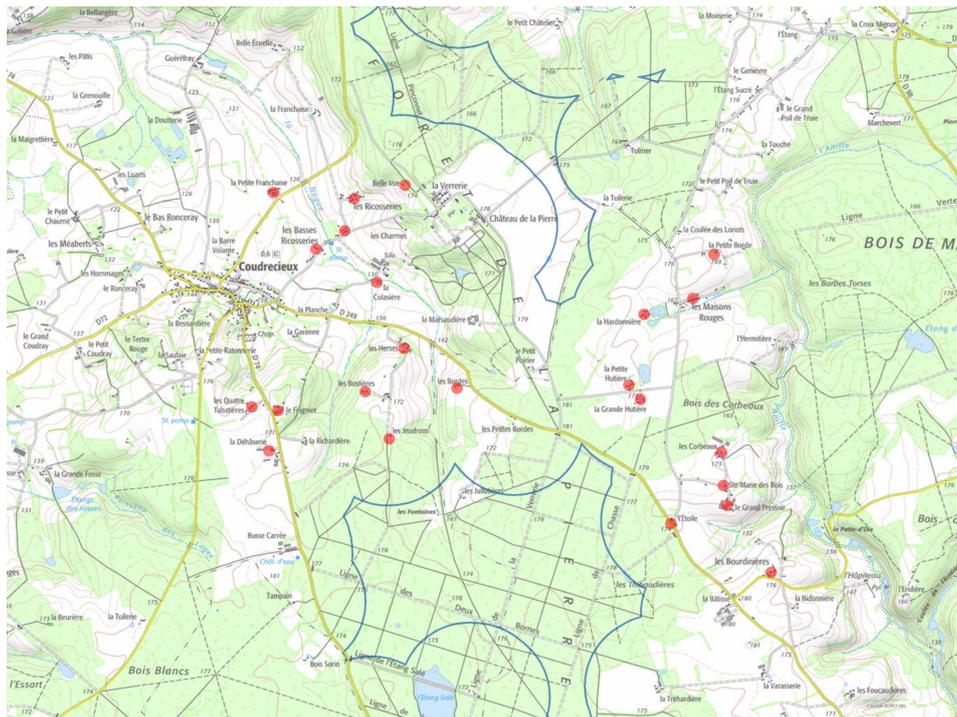
Dollon :



Semur-en-Vallon :



## Coudrecieux et Montaillé :



L'objectif était d'aller à la rencontre de ces riverains, de recueillir les avis et points de vue pour en tirer des conclusions et des orientations à mettre en place en termes d'information et de concertation.

Tact a frappé à 72 portes et a rencontré 29 personnes.

### Compte rendu du porte-à-porte

Certains riverains sont inquiets et presque tous ont des questions, toutes légitimes. Ce porte-à-porte a confirmé la nécessité d'accompagner les études par une démarche d'information et de concertation approfondie et rigoureuse.

- Certaines personnes manifestent leur opposition au projet.
- Des riverains estiment avoir été informés trop tard et prend les élus pour responsables. Or, Tact intervient très en amont par rapport à ce qui se fait d'habitude en termes d'information. L'information intervient souvent une fois que les études sont bien avancées.
- Il y a un sentiment partagé que le projet est déjà ficelé. Or, le projet n'en est qu'au démarrage, des principes de composition avaient été présentés mais les études ont commencé au mois de mars. Ce sont ces analyses et diagnostics qui permettront de définir réellement les orientations du projet.

- 
- L'historique du projet de centre d'enfouissement de déchets dans la forêt de la Pierre pèse sur la perception du projet éolien. Il y a une certaine méfiance vis-à-vis de Monsieur de Montalembert.
  - Certains estiment que, d'un point de vue écologique, il n'est pas cohérent d'implanter des éoliennes dans une forêt.

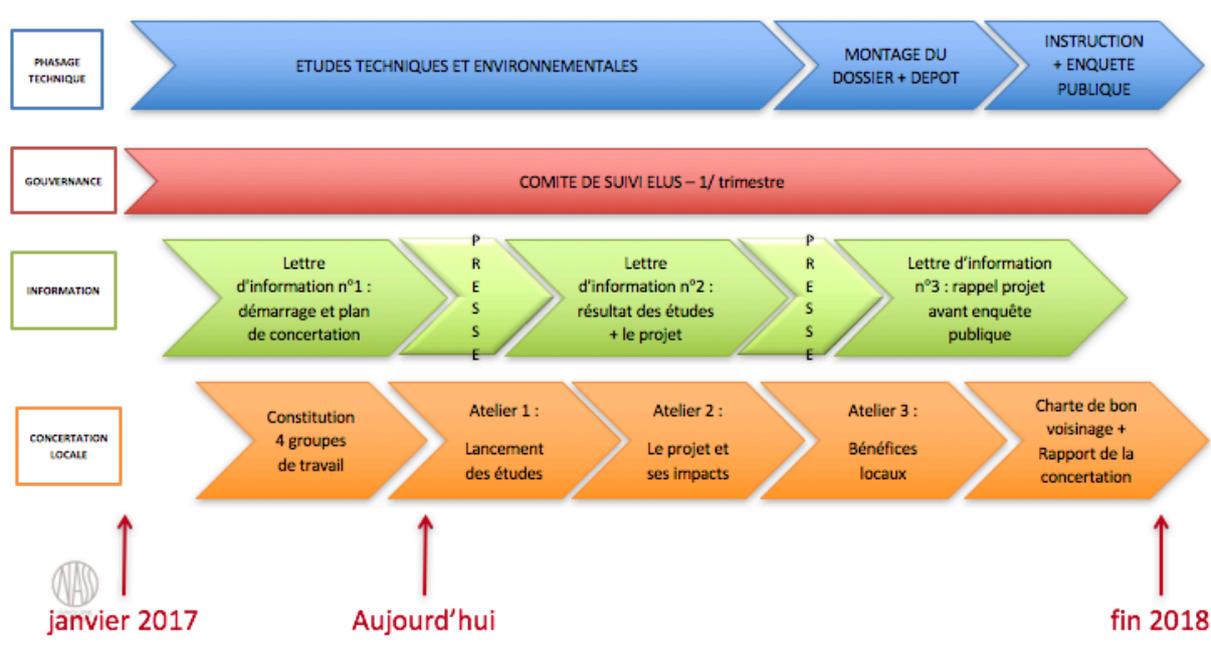
### **Les groupes de travail**

- Des groupes de travail sont mis en place dans chaque commune pour participer à des ateliers thématiques de suivi du développement, de compréhension des enjeux et de co-construction.
- Les ateliers se font en petit comité (une quinzaine de personnes) pour permettre à tous de s'exprimer et répondre aux questions de la façon la plus précise possible.
- Un ou deux élus sont présents en tant que garants de la bonne tenue des échanges et de façon à pouvoir faire un retour aux autres élus.
- Ces ateliers se tiennent à chaque étape importante du développement : lancement des études, résultat des études et constitution du dossier. Le cycle de réunions se terminera avant le dépôt du dossier en préfecture afin d'être en mesure d'y intégrer les enseignements de ce travail et les demandes des participants dans une logique de co-construction.
- Un compte rendu détaillé de chaque atelier sera envoyé aux participants pour validation quelques jours avant le prochain atelier et consultable par la suite par toutes les personnes intéressées.

### **Proposition de planning**

- L'objectif de ce premier atelier était de partager le contexte, les enjeux, les atouts et les contraintes du développement éolien en France et sur le territoire sarthois.
- Le deuxième atelier aura lieu au moment des premiers résultats des études, au premier trimestre 2018, afin de pouvoir parler concrètement des enjeux du projet en termes d'impacts (acoustique, écologie, paysage...).
- Le troisième atelier se tiendra au deuxième trimestre 2018 et aura pour objectif de travailler sur la charte de bon voisinage, c'est-à-dire les engagements du développeur vis-à-vis du territoire au-delà de ses obligations réglementaires.

## Plan d'action



## II. Atelier n°1 – L'éolien : contexte, enjeux et contraintes

Dans un premier temps, les enjeux de l'éolien sont présentés avec une série de constats :

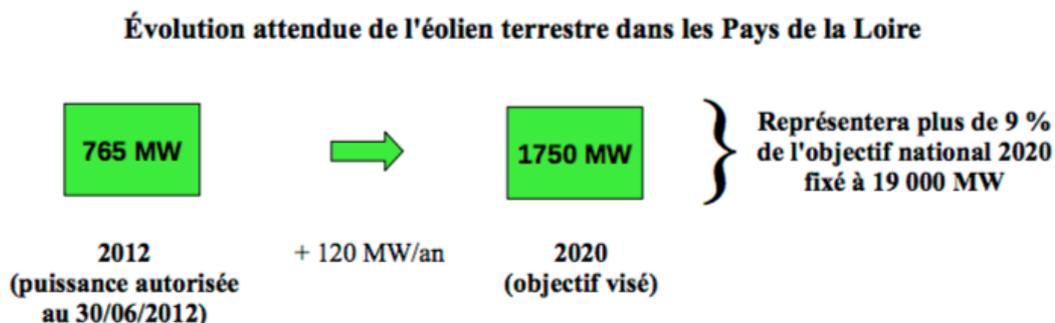
- Plus la concentration de CO<sub>2</sub> augmente dans l'atmosphère, plus la température monte.
- L'électricité et, plus largement, l'énergie consommées aujourd'hui dans le monde sont majoritairement carbonées (charbon, gaz, pétrole et dérivés pétroliers). Seule une faible part de la consommation d'énergie finale est d'origine renouvelable.
- Les énergies carbonées présentent un stock limité, il ne sera pas possible de les extraire indéfiniment.

C'est dans ce contexte que la France s'est fixée des objectifs en matière de transition énergétique :

- La Loi Grenelle de 2007 a fixé un objectif de 23 % de la consommation finale d'énergie provenant des énergies renouvelables d'ici 2020.
- La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte de 2015 a revu cet objectif à la hausse en fixant à 32 % la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie en 2030, avec un taux d'électricité renouvelable fixé à 40 %.

Ces objectifs sont retranscrits au niveau de chaque région, notamment à travers les Schémas Régionaux Eoliens. L'objectif de la Région Pays de la

Loire pour 2020 est de 1 750 MW installés. Or, au 31 décembre 2016, la puissance totale installée est de 732 MW (79 parcs), dont 19 MW en Sarthe (2 parcs). Il sera donc nécessaire de multiplier presque par 3 la puissance installée dans la région.



Aujourd'hui, chaque région et chaque préfet a des objectifs à tenir en matière de développement éolien. Dans une région en retard sur ses objectifs, le préfet sera plus vigilant à ce que l'éolien se développe localement. La spécificité du développement éolien en France est que l'atteinte de ces objectifs a été confiée à des opérateurs privés.

## Le développement éolien étape par étape



Un parc éolien est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumise à enquête publique dans un rayon de 6 kilomètres autour du projet et à autorisation du préfet. La constitution du dossier de demande d'autorisation est très réglementée. Le porteur du projet doit réaliser une étude d'impact. Pour cela, il doit d'abord analyser l'état initial, c'est-à-dire diagnostiquer la bonne photographie du site. C'est pourquoi, avant toute définition du projet, une série d'études environnementales et techniques sont menées pour obtenir cette photographie. Ces études sont réalisées par des bureaux d'études spécialisés et indépendants.

---

## La mesure du potentiel éolien / les mesures de vent

Des données actuelles spécifiques permettent de quantifier le gisement éolien. Toutefois, un mât de mesure sera installé sur site pour une durée minimale de 12 mois. Ce mât, d'une hauteur de 100 mètres, permettra d'affiner le gisement, de connaître précisément le potentiel éolien, de définir le choix des machines et d'estimer la production énergétique. Il sera probablement installé au premier trimestre 2018.

## L'étude écologique

L'étude écologique se déroule sur un cycle de vie complet du milieu naturel, soit une année complète (printemps, été, automne, hiver). Elle permet de faire l'inventaire de toutes les espèces animales et végétales présentes sur le site. L'étude écologique a démarré en mars 2017 et est réalisée par le bureau d'études ENVOL Environnement.

### Les études naturalistes

Pendant un cycle biologique annuel (printemps, été, automne, hiver), des naturalistes vont recenser sur le terrain les différentes espèces (oiseaux, chauves-souris, plantes ...), et cartographier leur occupation du site afin de déterminer la faisabilité du projet et définir une implantation adaptée. 45 sorties de jour et de nuit sont programmées.

## L'étude paysagère

Les parcs éoliens font partie des aménagements à caractère technique et énergétique qui transforment les paysages par l'introduction de nouveaux objets et de nouveaux rapports d'échelle.

L'étude paysagère prend en compte l'ensemble des composantes paysagères et patrimoniales pour donner des éléments de réponse aux questions : « quelle est la capacité d'accueil d'un paysage à recevoir des éoliennes ? » et « comment implanter des éoliennes dans un paysage de manière harmonieuse ? ».

L'étude paysagère s'intéresse également à l'impact visuel pour les riverains. Des photomontages sont réalisés pour anticiper l'impact visuel sur les habitations, sur le paysage et sur les monuments historiques. Cette étude est réalisée au-delà de 20 kilomètres autour du site de projet.

---

## L'étude acoustique

La réglementation française, la plus contraignante d'Europe en matière d'acoustique, repose sur la notion d'émergence. Une étude du bruit est réalisée pour mesurer le bruit ambiant à des saisons différentes (arbres en feuilles et arbres sans feuilles) et dans des conditions météorologiques différentes. Ensuite, le bruit que les éoliennes vont ajouter au bruit existant est simulé. La réglementation permet aux parcs éoliens d'ajouter 3 décibels la nuit et 5 décibels le jour au bruit ambiant. Si la simulation ne respecte pas la réglementation, un plan de bridage est mis en place pour freiner voire arrêter certaines éoliennes dans certaines conditions de vent et de météo. Une fois le parc installé, le plan de bridage est contrôlé (obligation réglementaire) et ajusté si besoin.

## L'étude d'impact

Une fois les études terminées, le porteur de projet propose des variantes d'implantation des éoliennes (nombre, lieu d'implantation, alignement...). Pour chaque variante, on étudie toutes les conséquences de l'implantation des éoliennes sur l'environnement, le paysage et le bruit, et le développeur, en concertation avec les administrations, choisit la variante de moindre impact et de meilleure production d'électricité, qui fera l'objet de la demande d'autorisation.

## Focus sur les impacts

La loi française énonce qu'il faut éviter, réduire et compenser les impacts : il faut d'abord tout faire pour éviter les impacts. S'ils ne peuvent être évités, il faut les réduire au maximum et l'impact résiduel doit être compensé par ce que l'on appelle les mesures compensatoires.

## L'instruction administrative

Une fois la demande d'autorisation déposée en préfecture, on entre dans la phase d'instruction administrative durant laquelle une trentaine de services de l'Etat étudient le dossier.

Depuis 2017, la procédure administrative en vigueur est l'Autorisation Environnementale Unique qui regroupe toutes les demandes d'autorisation (autorisation d'exploiter, autorisation de construire) en un seul dossier.

Le préfet est le seul compétent pour délivrer ou refuser une autorisation. Pour prendre sa décision, il s'appuie sur plusieurs critères :

- 
- La qualité du dossier : l'avis de ses services sur le dossier (technique, écologie, acoustique, paysage, concertation et appropriation locale, investissement participatif et citoyen).
  - L'avis du commissaire-enquêteur à l'issue de l'enquête publique.
  - L'avis des conseils municipaux dans un rayon de 6 kilomètres autour du site, qui sont invités à se prononcer pendant la période d'enquête publique.
  - Où en est-il de la réalisation de ses objectifs en matière de développement éolien.

### **L'enquête publique**

La phase d'instruction se termine par l'enquête publique, durant un mois minimum, et la consultation des communes situées dans un rayon de 6 kilomètres autour du projet. Un commissaire-enquêteur organise des permanences publiques dans les mairies concernées, recueille les avis et observations des citoyens et rend un avis. Les conseils municipaux des communes situées dans un rayon de 6 kilomètres autour du site de projet sont consultés pour avis, ces avis sont consultatifs.

## **III. Temps d'échange :**

### **Organisation des ateliers**

***Pourquoi programmez-vous des réunions aussi courtes (1h30) alors que c'est un enjeu vraiment majeur pour la population ? Il y avait matière à travailler pendant au moins trois heures.***

***Cela pourrait être bien d'intercaler une réunion avant le premier trimestre 2018 pour poser d'autres questions.***

C'est un reproche que nous recevons. Néanmoins, beaucoup de sujets sur lesquels vous vous posez des questions seront traités dans les ateliers suivants. Nous n'éviterons aucune question. Trois ateliers sont prévus pour le moment, mais il est possible d'en organiser un quatrième si le besoin s'en fait sentir.

***Allez-vous organiser des réunions publiques ?***

Quand on est sur des projets qui sont potentiellement conflictuels, la réunion publique c'est, de notre point de vue, plutôt l'organisation de la confrontation qu'un temps d'information, d'échange et de réponse aux questions et aux inquiétudes des citoyens. C'est pour cette raison que nous ne recommandons pas le format réunion publique et que nous préférons dédier plus de temps et plus de budget pour faire des ateliers constructifs.

---

## Information

### ***Nous sommes pressés d'avoir des réponses car nous sommes inquiets.***

C'est tout à fait normal mais lorsque l'on nous reproche de ne pas avoir informé les gens, que tout s'est fait dans leur dos, c'est exactement l'inverse qui s'est produit. Aujourd'hui sur ce projet, nous sommes entrés en contact avec la population, nous avons fait un porte-à-porte, distribué une lettre d'information, constitué des groupes de travail, associé les élus dans un comité de suivi, alors que nous n'avons pas encore beaucoup de choses concrètes à présenter. Interrogez autour de vous, allez visiter des parcs éoliens, si vous avez l'occasion de rencontrer des gens qui habitent à côté des éoliennes, demandez-leur comment ça s'est passé, est-ce qu'ils ont été associés au développement, à quel moment ils ont été associés au développement, posez-leur plein de questions.

### ***Quelles informations avez-vous données aux élus pour qu'ils vous autorisent à faire des études ?***

C'était une présentation générale comparable à celle-ci : qu'est-ce que l'éolien, l'intérêt des énergies renouvelables et des éoliennes, une présentation du projet tel qu'il pourrait être envisageable sur le territoire, les retombées économiques.

### ***Pourquoi les populations n'ont pas été informées que vous proposiez cela aux élus ? Rien n'est sorti des quatre conseils municipaux, personne n'était au courant jusqu'au moment où ils ont fait les comptes rendus, sinon on ne le saurait peut-être pas encore.***

L'Agence Tact a été missionnée très tôt par JPee par rapport au moment du développement du projet. En général, elle est appelée lorsque les études sont déjà bien avancées, si ce n'est terminées. Elle est très souvent appelée sur des dossiers qui sont déjà en instruction.

Avant, quand on faisait un projet, on devait faire tamponner le dossier à la mairie, donc tout le monde était au courant. Aujourd'hui, on dépose le dossier en préfecture. Certains opérateurs déposent leur dossier avec peu ou pas de communication/concertation. La consultation de la population et des communes intervient en aval au moment où est organisée l'enquête publique, c'est très tard. Ici, nous avons un an et demi d'avance sur l'information, la communication et la pédagogie. Quand vous aurez une étude d'impact à analyser lors de la phase de concertation et d'enquête publique, nous voulons vraiment que vous ne soyez pas que sur des rumeurs, que vous vous soyez fait une idée un peu plus précise par rapport à ce qui est véhiculé un peu partout. Vous garderez peut-être votre positionnement par rapport au projet, mais au moins nous aurons échangé. C'est plus serein et constructif de

---

discuter autour d'une table, comme ici, que ce qui se passe à Parigné-l'Évêque où la situation est devenue immaîtrisable, les gendarmes sont mobilisés à chaque réunion.

***Les informations que vous (Agence Tact) allez nous fournir sont celles de l'entreprise qui vous paie.***

Nous ne sommes pas un service public, c'est vrai. Mais vous allez nous voir travailler, vous en aurez le temps, et vous pourrez constater que nous ne sommes pas dans une opération de communication, que nous souhaitons créer une relation de confiance qui permette de construire un projet compris par tous. Vous ne serez peut-être pas d'accord avec nous à la fin mais au moins le dialogue aura été possible. Notre objectif n'est pas de persuader ceux qui sont contre l'éolien, mais de faire en sorte qu'au moment de l'enquête publique chacun puisse se prononcer en toute connaissance de cause, en dehors des rumeurs et des idées toutes faites.

## Concertation

***Qu'est-ce qui limite la discussion sur certains sujets ?***

La loi, par exemple. Une partie de notre travail va consister à bien partager les contraintes qui se posent à un projet éolien pour ne pas faire semblant de concerter des choses qui ne sont pas concertables. Les contraintes du développeur doivent être partagées pour que tous comprennent pourquoi il agit de telle manière et pas de telle autre.

***Que veut dire exactement concerter ? Quand un sujet est concertable, cela signifie que l'on peut émettre une opinion ?***

La concertation, ce n'est pas une question d'opinion. Si vous émettez votre avis, ce n'est pas de la concertation. La concertation se rapproche plutôt de la co-construction, c'est-à-dire que l'on va se mettre autour d'une table pour construire un projet qui tient au mieux compte des avis de chacun, tout en restant dans la limite des contraintes techniques et économiques inhérentes à ce projet.

***Pour moi, dans la co-décision, il y a, à un moment donné, un échange d'opinion, de stratégie ou de point de vue et, après, on décide en conséquence.***

C'est exact. Ce qui est concertable, il faut le plus possible essayer de le concerter.

---

## Lettres d'information

### ***Certaines personnes n'ont pas reçu les lettres d'information. Pourquoi n'utilisez-vous pas la Poste ?***

Nous n'utilisons pas la Poste parce qu'elle ne met pas dans les boîtes aux lettres où un Stop Pub est apposé. Or, nous souhaitons informer tous les habitants. Si des personnes ont été oubliées, nous avons laissé en mairies des exemplaires de la lettre d'information. Nous tâcherons de faire encore mieux la prochaine fois.

### ***Ne peut-elle pas être envoyée nominativement ?***

Non, nous ne pouvons pas adresser des courriers à la population de quatre communes, ce n'est pas possible matériellement. La lettre a été imprimée en 2000 exemplaires. Nous n'avons dans tous les cas pas de liste complète des habitants des quatre communes.

## Parcs en Sarthe

### ***À qui appartient le parc de Beaumont ?***

Il appartient à Eoloué (avec comme partenaire principal les Fermiers de Loué). Il n'y a que deux parcs en exploitation en Sarthe et celui-là a été le premier parc sarthois construit en 2013 et porté par un industriel sarthois.

## Objectifs nationaux et régionaux en matière d'énergies renouvelables

### ***C'est Bruxelles qui fixe l'objectif de 40 % d'électricité renouvelable.***

Non, c'est une loi du parlement français suite au Grenelle de l'environnement en 2007. Chaque pays propose des objectifs qui sont ensuite entérinés par la Commission européenne et qui sont vérifiés par la suite. Mais l'initiative et le chiffre viennent de chaque parlement national.

### ***Pourquoi est-on en retard dans l'atteinte des objectifs nationaux et régionaux en matière de développement éolien ?***

Pour différentes raisons. D'abord, le processus administratif est extrêmement long et compliqué et, en même temps, ce sont des projets lourds donc il est nécessaire d'avoir un contrôle sur le développement. Ensuite, on a peut-être des objectifs trop ambitieux dans un pays où le nucléaire est très ancré.

Ce qui est sûr, c'est que le développement éolien en France ne vient pas de nulle part. Il y a des objectifs à atteindre inscrits dans la loi, puis déclinés au niveau territorial. Les préfets eux-mêmes doivent rendre des comptes là-dessus. Il se trouve que, en France, la réalisation de ces objectifs a été confiée à des entreprises privées. Il n'existe pas en France de service public de développement des énergies renouvelables.

---

***C'est le gouvernement qui nomme les préfets. Etant donné que le gouvernement favorise le développement éolien, comment est-il possible qu'un préfet se positionne contre un projet éolien ?***

Ce n'est pas aussi simple. Vous pouvez vous renseigner et vous trouverez un certain nombre de projets qui ont été refusés par les préfets.

***A quoi correspond l'objectif de 1750 MW pour 2020 ?***

On parle de puissance installée, pas de production. En fait, quand on dit qu'il faut installer 1750 MW et qu'il faut 40 % d'énergie renouvelable dans la consommation d'électricité, on se situe à deux niveaux différents, la puissance installée et la production. À partir d'une puissance installée, on multiplie par un certain nombre d'heures pour avoir une projection de la production. Lorsque l'on parle d'assurer x personnes en électricité, on parle bien de production, pas de puissance installée. Ce que le parc va produire ce n'est pas l'addition de la puissance installée de chaque éolienne.

La production est inférieure à la puissance installée, certes, mais est-ce qu'une centrale nucléaire fonctionne 100 % du temps à 100 % de sa capacité ? Est-ce qu'une voiture vous transporte 100 % du temps ? Quand vous achetez une voiture, elle va vous rendre un service de mobilité, mais vous n'allez pas la jeter parce que vous ne roulez pas 100 % de votre temps avec ! Toute installation de production d'énergie ne fonctionne jamais à 100 % de sa capacité maximale.

Quand on dit qu'une machine fait 2 ou 3 MW, il s'agit de la puissance maximale qu'elle atteint entre 10 et 12 m/s (43 km/h) de vent. Une éolienne commence à tourner et à produire à partir de 3 m/s, mais elle ne produit pas à pleine capacité. Quand on fait le calcul de la puissance, on parle de pleine puissance. Quand on dit qu'une éolienne tourne un quart du temps, c'est l'équivalent de sa production à pleine puissance. En France, une éolienne tourne en moyenne 85 % du temps, cela ne veut pas dire qu'elle produit à sa capacité maximale 85 % du temps, mais elle produit de l'électricité 85 % du temps.

Une éolienne produit, en équivalent puissance maximale, environ 2200 heures par an, un panneau photovoltaïque 1200 heures, une unité hydroélectrique entre 2500 et 4000 heures, un barrage en montagne 7000 heures.

Nous ne disons pas que l'éolien est la solution miracle, mais que c'est un des outils de production les plus performants du mix énergétique.

---

## Etudes

### ***Y a-t-il une deuxième expertise ?***

Elle n'est pas prévue mais vous êtes libre de faire faire toutes les expertises que vous voulez.

Le développement d'un projet éolien est très strictement encadré par la législation nationale et soumis à la réalisation d'une étude d'impact qui est rigoureusement examinée par les services instructeurs avant décision du Préfet. Durant l'instruction, si l'administration considère que notre dossier est insuffisant ou si elle souhaite des précisions, elle pourra demander à JPe de apporter des éléments complémentaires.

### ***Qui est le grand propriétaire qui vous vend les terrains ?***

Nous n'achetons pas les terrains mais nous les louons. C'est le groupement forestier de la Pierre qui est propriétaire des terrains. Ce groupement forestier est composé de membres de la famille de M. Frédéric de Montalembert et c'est lui qui en a la gestion et la responsabilité localement.

### ***Qui fait l'étude écologique ?***

Un bureau d'études indépendant qui s'appelle Envol Environnement. L'entreprise qui porte le projet n'a pas le droit de faire elle-même les études, elle doit faire appel à des prestataires extérieurs qui font les études en dehors de tout parti pris.

### ***Ce sont des sociétés privées ?***

Oui, mais nous nous appuyons et consultons aussi la LPO, des associations et les structures existantes référencées de façon à compléter les données.

### ***Vous faites l'étude sur tout le massif forestier ou sur certaines parties ? Beaucoup de zones ont été déboisées donc la faune ne va pas être la même.***

Les études portent sur toute la zone en bleu. On fait l'état initial de ce qui se passe actuellement. Il faut savoir que l'étude écologique d'investigation de terrain s'étend 1 kilomètre au-delà de la zone et le recensement bibliographique des espèces dans un rayon de 20 kilomètres.

## Mât de mesure

### ***Où sera installé le mât ?***

Dans une clairière dans la forêt pour que ce soit suffisamment représentatif du gisement éolien et pour ne pas défricher. Nous avons ciblé quelques emplacements adaptés parce qu'il n'y a pas beaucoup de clairières dans la zone, mais ce n'est pas encore décidé.

---

Au préalable, il faut faire une demande auprès de l'aviation civile et de l'armée et obtenir une autorisation de l'administration pour installer un mât de mesure.

***Dès qu'un propriétaire veut mettre des éoliennes, vous faites une étude même s'il n'y a pas de vent ? Parce qu'on est dans une zone qui n'est pas ventée du tout. On est même dans la zone la plus défavorable de la Sarthe. Ce sont les cartes qui le montrent.***

Les cartes des vents dont vous parlez sont obsolètes et anciennes et ne sont pas pertinentes pour notre site

***D'après la carte des vents, même si elle est obsolète, le mât de mesure va être installé dans une zone où il y a un tout petit peu plus de vent, mais à Semur-en-Vallon, il n'y a pas de vent.***

Cette ancienne carte des vents a été établie avec des données à 10 mètres d'altitude. Il est clair qu'à cette hauteur, le vent en forêt est très limité.

Il en existe une autre à 60 mètres basée sur des statistiques de vents à 10 mètres qui ont été extrapolées à 60 mètres. De plus, la topographie locale n'est pas du tout prise en considération.

Aujourd'hui, nous avons des moyens plus élaborés pour déterminer les gisements en altitude de manière plus fine. C'est pour cette raison que la carte est obsolète et inadaptée à une analyse territoriale à l'échelle de ce secteur.

***Sur le projet de Parigné-l'Évêque, il n'y a pas de mât de mesure, ils ne se fient qu'à la carte des vents.***

Lorsque l'on va sur un site et que l'on commence des études, c'est en général que l'on a fait un minimum d'études préalables et que l'on a une estimation du potentiel. Notre objectif est de produire et de vendre de l'électricité. Nous n'allons pas dépenser du temps et de l'argent pour installer des éoliennes qui ne produiront pas d'électricité.

Le mât nous permet aussi de définir le type de machines que nous allons mettre en fonction des contraintes.

Sur certains projets, des mâts de mesure ne sont installés qu'à la fin des études.

***Comment pouvez-vous vous fier au mât de mesure au sud quand vous voulez mettre des éoliennes au nord ? Parce qu'à quelques kilomètres près le vent est complètement différent.***

Complètement, à l'intérieur d'un parc on n'a pas la même production. On n'aura pas le même vent partout, mais c'est grâce aux logiciels qui existent que l'on arrive à modéliser finement le gisement sur le site.

---

## Mesures d'accompagnement

***Certaines mesures d'accompagnement doivent être difficiles à mettre en place. J'habite juste en face de la forêt, les éoliennes dépasseront les arbres. Comment voulez-vous les cacher ?***

Nous n'allons pas chercher à faire un rideau, effectivement. Une chose est sûre, c'est que les éoliennes vont se voir. Il n'existe pas de possibilité de cacher complètement les éoliennes.

Sur le paysage, nous avons un outil intéressant qui est le photomontage. On peut avoir une idée très concrète du paysage une fois que les éoliennes seront implantées, à partir de différents points de vue.

## Electricité produite

***Où est stockée l'électricité produite ?***

Il n'y a pas encore de stockage efficace d'électricité.

***Comment et par quel chemin va être transportée l'électricité ?***

Tous les câbles seront souterrains. Le cheminement inter-éolienne empruntera les rives des chemins existants. La localisation des câbles et le lieu de raccordement au réseau public d'électricité, qui est décidé par RTE, sont des éléments que nous ne pourrions déterminer qu'une fois que le préfet aura donné son autorisation. C'est pour cette raison qu'il y a des projets qui n'ont toujours pas vu le jour quatre ans après leur autorisation. RTE met du temps à les raccorder ou bien les changements réglementaires ont nécessité de revoir le projet.